

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-395 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'INSPECTEUR DES RIVES DE LA MRC DES MASKOUTAINS À APPLIQUER LES DISPOSITIONS DE LA SECTION 25 DU RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023, le conseil municipal a adopté le règlement mentionné en rubrique.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 5 juin 2023.

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche